

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Avril 2015 : le superbonus dope les ventes de voitures électriques

En avril 2015, 11 072 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en recul de 5,2 % par rapport à avril 2014. Il s'agit de la dixième diminution au cours des douze derniers mois. En cumul annuel, les immatriculations de véhicules sont en repli de 4,4 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en baisse de 5,7 %, ont représenté 58 % des immatriculations du mois d'avril. Le recul n'a néanmoins concerné que les motorisations gazole (- 11 %). Sous l'effet de la mise en place de la prime à la conversion au 1^{er} avril 2015, les immatriculations de modèles électriques ont été multipliées par trois comparé à celles d'avril 2014. Elles ont rassemblé 1,6 % des ventes de voitures neuves.

Deuxième catégorie de véhicules par le nombre de transactions, le marché des camionnettes (véhicules utilitaires légers) s'est inscrit de nouveau en retrait. Leurs ventes ont diminué de 4,0 % en avril et de 5,5 % sur les douze derniers mois.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Avril 2015

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 390	1 176	495	1 032	1 276	6 369
Cyclomoteur	188	87	31	62	152	520
Motocycle	245	128	47	107	133	660
Voiturette	14	18	5	15	23	75
Remorque légère et caravane	147	93	42	80	94	456
VASP léger	127	76	16	44	78	341
Autobus et autocar	-	4	-	1	6	11
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	712	408	103	268	212	1 703
Camion	17	22	13	9	18	79
Tracteur routier	50	25	39	51	28	193
Semi-remorque	28	16	24	6	27	101
Remorque lourde	9	4	3	1	3	20
VASP lourd	9	8	1	4	8	30
Tracteur agricole	79	78	35	28	56	276
Engin agricole (autre que tracteur)	73	48	26	19	72	238
Ensemble	4 088	2 191	880	1 727	2 186	11 072

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de l'observation et des statistiques (SOeS) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

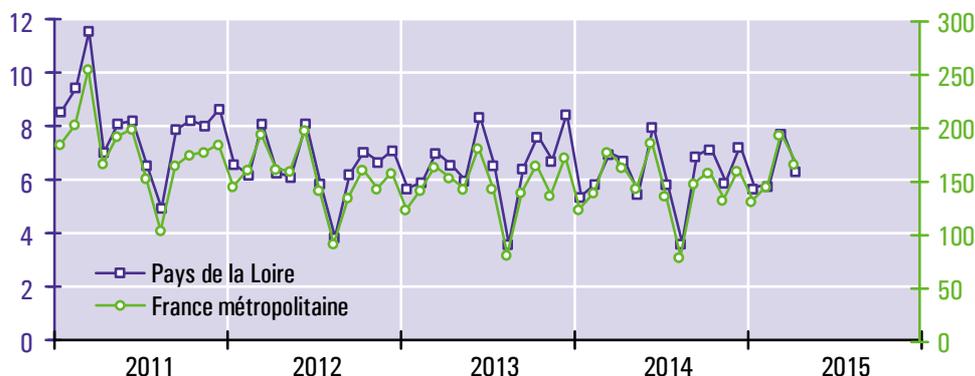
En avril 2015, 6 369 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une diminution de 5,7 % par rapport à avril 2014, qui contraste avec la hausse de 2,3 % observée en France métropolitaine.

En raison de l'accroissement de la fiscalité sur le gazole, les ventes de voitures équipées de moteurs diesel ont fortement reculé (- 17 % par rapport à avril 2014). Le repli du gazole a profité aux motorisations alternatives. Les immatriculations de voitures essence se sont ainsi accrues de 10 % par rapport à avril 2014. Elles ont représenté 40 % des ventes de voitures, soit le ratio le plus élevé depuis mai 2001.

Avec l'entrée en vigueur du nouveau bonus écologique qui permet, moyennant la mise au rebut d'un véhicule diesel immatriculé avant le 1^{er} janvier 2001, de bénéficier d'une aide de 10 000 euros à l'achat d'un véhicule électrique et de 6 500 euros à l'achat d'un modèle hybride rechargeable, les ventes de ces voitures propres ont fortement augmenté (+ 71 %).

La progression la plus élevée a concerné les voitures électriques (+ 206 %). Pour la première fois, le cap des cent véhicules vendus au cours du mois a été dépassé. Par ailleurs, si jusqu'à maintenant les modèles électriques étaient vendus majoritairement à des personnes morales (administrations, sociétés, associations, ...), la tendance s'est inversée en avril puisque 88 % des véhicules immatriculés ont été acquis par des personnes physiques (particuliers et entreprises individuelles).

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

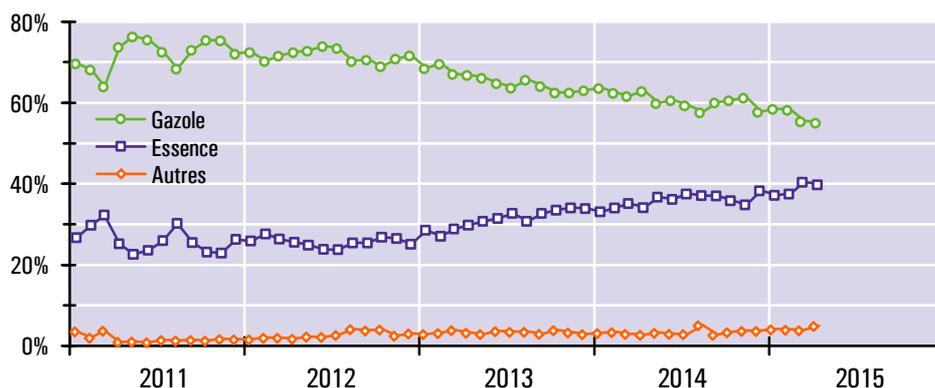
	Avril 2015			Mai 2014 à avril 2015		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	2 390	38 %	- 12 %	28 920	38 %	- 11 %
Maine-et-Loire (49)	1 176	18 %	- 8 %	14 415	19 %	+ 4 %
Mayenne (53)	495	8 %	+ 2 %	5 759	8 %	+ 1 %
Sarthe (72)	1 032	16 %	+ 2 %	11 828	16 %	- 3 %
Vendée (85)	1 276	20 %	+ 1 %	15 068	20 %	+ 4 %
Gazole	3 515	55 %	- 17 %	44 691	59 %	- 11 %
Essence	2 535	40 %	+ 10 %	28 473	37 %	+ 9 %
Hybride	215	3,4 %	+ 41 %	2 222	2,9 %	- 3 %
Électricité	104	1,6 %	+ 206 %	597	0,8 %	+ 104 %
Autres motorisations	0	0,0 %		7	0,0 %	- 13 %
Personnes morales	2 234	35 %	- 5 %	29 708	39 %	- 7 %
Personnes physiques	4 135	65 %	- 6 %	46 282	61 %	- 1 %
Ensemble	6 369	100 %	- 6 %	75 990	100 %	- 4 %

¹ Évolution entre les immatriculations d'avril 2015 et celles d'avril 2014

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

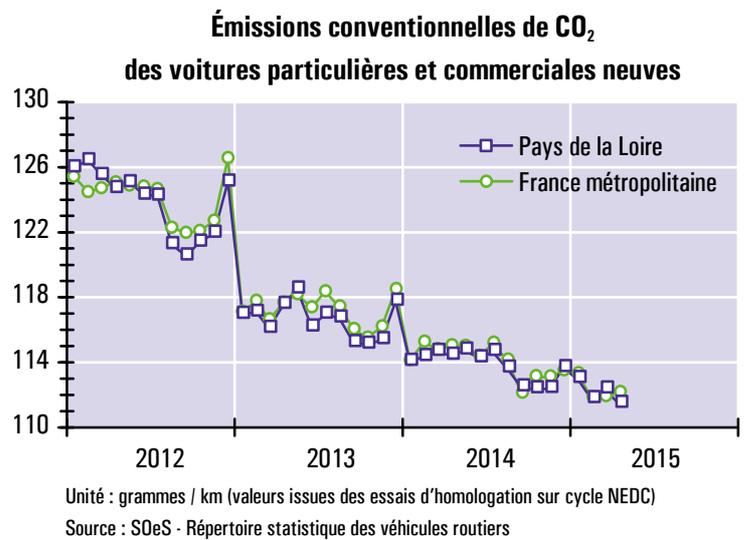
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales dans les Pays de la Loire



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en avril 2015 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 111,4 grammes par kilomètre, soit une diminution de 2,6 % par rapport à avril 2014. Cette baisse est la conséquence du lancement par les constructeurs de modèles moins énergivores, lié à l'augmentation des exigences du bonus écologique et des normes européennes d'émission de polluants.

Les hausses ponctuelles de décembre 2012 et 2013 sont des effets d'aubaine, liés à l'anticipation des modifications aux 1^{er} janvier des dispositions du bonus-malus.



2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales, les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

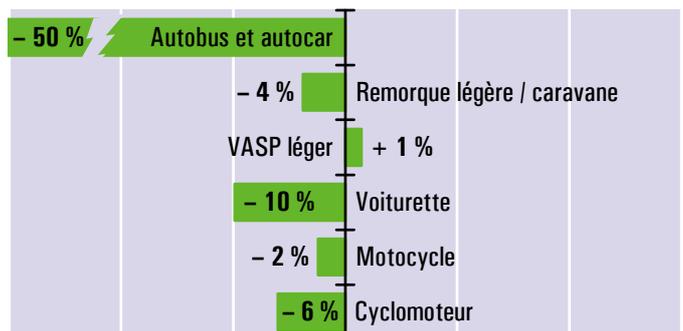
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les immatriculations du mois d'avril ont été peu dynamiques. Sur les douze derniers mois, à l'exception des VASP légers (constitués majoritairement de camping-cars), aucune des catégories n'a échappé au recul des ventes. La baisse de moitié des immatriculations d'autobus et d'autocars est un mouvement technique lié aux ventes records du second semestre de 2013.

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont rechuté de 3,1 %, après le redressement des mois précédents (+ 2,2 % en février et + 2,1 % en mars). Les camionnettes ont constitué 81 % des 2 096 immatriculations d'avril ; leurs ventes se sont repliées de 5,5 % sur un an et de 4,0 % le mois dernier. Les immatriculations de tracteurs routiers ont relevé la tête en avril (+ 58 %) mais sont en recul de 15 % sur les douze derniers mois.

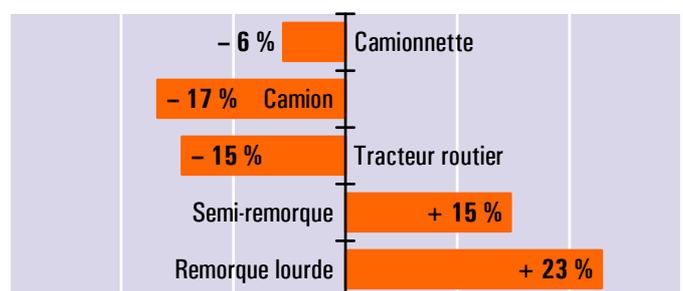
Sur le segment des véhicules spéciaux, le taux de croissance annuelle des immatriculations d'engins agricoles neufs (hors tracteurs) demeure élevé en raison de la modification de la réglementation. Le marché des tracteurs agricoles a replongé (- 17 % en avril, - 23 % sur un an).

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

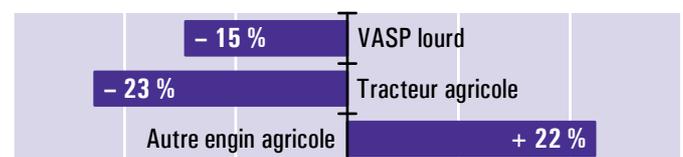
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (mai 2014 à avril 2015) et celles des mêmes mois un an auparavant (mai 2013 à avril 2014)
Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le Ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette (ou quadricycle léger à moteur)

Cyclomoteurs carrossés à plus de deux roues, sans permis, de cylindrée inférieure à 50 cm³ (véhicules à essence) ou dont la puissance n'excède pas 4 kW (autres véhicules).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).

Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

Service connaissance des territoires et évaluation
Division de l'observation, des études et des statistiques

5 rue Françoise Giroud - CS 16326
44263 Nantes Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Directeur de la publication :
Annick Bonneville

ISSN : 2109-0025

© DREAL 2015